



## La complémentaire santé: c'est sérieux!

### FORCE OUVRIERE défend vos intérêts

### ***Pourquoi FO ne signe pas le protocole sur le référencement de la complémentaire santé ?***

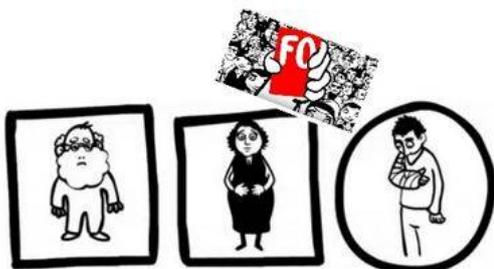
Force Ouvrière est attachée à l'accès le plus large des agents à une protection sociale complémentaire de qualité, à coût de cotisation attractif et participant à l'amélioration de la qualité de vie en activité ou retraité. **Le protocole d'accord soumis par la Direction RH des Ministères ne répond pas à ces critères.**

Tout au long de [la négociation](#), la délégation de la FEETS FO **a bataillé pour s'approcher malgré tout au plus près de la complémentaire santé adoptée par la très grande majorité des agents**, tant en matière de prestations que de cotisations, forte de sa pleine connaissance du domaine via son expérience acquise aux travers des différents secteurs d'activité, privé – public, la composant.

Sous prétexte d'avoir un référencement de complémentaire santé inscrit à l'agenda social par les ministres, **[l'offre de santé proposée à nos agents a été bâclée!](#)**

**Rappelons que l'Etat/Patron participera dans le meilleur des cas à hauteur de 1% et les agents pour 99 % avec une adhésion heureusement facultative compte tenu du cahier des charges non finalisé. Dans le secteur privé la participation patronale est au minimum fixée à 50%.**

Dans tous les cas, qui que ce soit, personne ne peut accepter de se faire dicter ses conditions de couverture santé par quiconque participant à hauteur de 1% du tout, **c'est renoncer à sa dignité et accepter la mainmise de l'employeur sur un bien fondamental : notre santé.**



**Signer cet accord, c'est donc signer un chèque en blanc gagé sur la santé des agents...FO ne le signera pas!!**

## **Pour en savoir plus...**

Le lancement d'une procédure de référencement d'un ou plusieurs organismes de protection sociale complémentaire a été confirmée par les Ministres avec une inscription à l'agenda social 2017/2019 en vue d'une mise en place programmée le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Pour respecter ce délai, une période de négociations concernant normalement le cahier des charges devait s'engager de fin 2017 à juillet 2018, soit plus de six mois.

Cette période de négociation aurait pu être suffisante si l'administration avait été loyale et donné suite aux demandes exprimées par les syndicats, tous les syndicats, dès le mois d'octobre 2017 (analyse des besoins des agents actifs, ayants droits et retraités de nos périmètres).

Avoir une analyse de l'état sanitaire et social des agents actifs et retraités devait permettre d'identifier les affections courantes des agents et les risques à couvrir par cette complémentaire. Ceci aurait permis de préciser les besoins en couverture santé et obtenir une protection sociale conforme à l'attente des personnels.

Mais durant des mois, la DRH s'est refusée à transmettre toutes informations sérieuses. A l'initiative de FO notamment, [l'ensemble des syndicats](#) a décidé de suspendre sa participation pour cause de négociation impossible. Ce n'est qu'après une réunion de recadrage et d'arbitrage au cabinet des ministres en mai et la redéfinition des règles de la négociation qu'elles purent reprendre.

**5 mois de perdus** mais malgré ce blocage volontaire de la DRH, l'objectif d'une mise en place d'un référencement au 1<sup>er</sup> janvier 2019 a été maintenu.

Ce manque de temps manifeste a conduit à un projet de référencement minimaliste et largement incomplet car il restait encore un nombre important de points à négocier pour permettre d'atteindre les objectifs.

Au final, bâclé en deux mois pour un référencement de sept ans, l'appel d'offre pour choisir la future...assurance ou mutuelle a été lancé.

**Quel gâchis !** D'autant plus que l'on observe dans les référencements de complémentaire santé récemment effectués dans les autres ministères une ouverture du marché aux trusts des assurances privées qui ne sont qu'à la recherche de profit au détriment de la santé des personnels.

**FO a toujours privilégié un modèle mutualiste solidaire, collectif et global à but non lucratif.**

Pour FO il aurait été nécessaire de continuer à travailler et négocier sur les axes du cahier des charges pour aboutir à un projet qui écarte de fait les «requins» de la Finance.

**La DRH des Ministères n'a pas laissé toute sa place à la négociation et à une véritable concertation.**

Elle a même été en deçà des orientations fixées par la circulaire du 27 juin 2016 de la Fonction publique relative à la mise en place d'une procédure de référencement des organismes de protection sociale complémentaire :

*" Le dialogue social permet prioritairement de déterminer au plus juste, une couverture adaptée en matière de santé et de prévoyance et est particulièrement **l'occasion d'identifier les besoins spécifiques de la population à couvrir.** L'employeur veille à soumettre au dialogue social l'ensemble des garanties prévues dans le cadre du référencement"*

Dans les faits, l'Administration a été totalement déloyale. Conduisant la négociation tout en masquant les éléments fondamentaux pour l'accomplissement des transferts de solidarité.

## **Les transferts de solidarité, c'est quoi ?**

On entend par transferts de solidarité, l'utilisation d'une partie des cotisations des actifs vers les retraités ou les ayant droits.

C'est à ce titre que les Ministres ont décidé d'abondé les crédits sociaux de 900 000 €. Pour le ministère, 900 000 € pour les 41 000 agents actifs des services concernés, cela représente 22 euros par agents/an soit 1.83 €/mois (retrouvez [ICI](#) le courrier adressé au ministre). Dans le même ministère, la DGAC a provisionné 800 000 € pour 10 679 agents soit 75 € par an, prêt de 4 fois plus et dans certains établissement, ce sera 10 fois plus !!! Du grand n'importe quoi et le renoncement de fait d'une politique ministérielle globale d'action sociale.

En plus, certains ont oublié notre propre histoire où veulent-ils la réviser ? Aucun versement de l'administration pour financer les transferts de solidarité n'a été réalisé sur les 2 dernières années du dernier référencement MGET, faute d'avoir défini clairement les conditions des transferts de solidarité.

De plus dans le cadre du présent référencement, les crédits ne seront utilisés réellement qu'en 2020, année où seront identifiés les transferts de solidarité....

Pour une parfaite information, ci-dessous des points non résolus ou non identifiés par la DRH et pourtant fondamentaux :

- le référencement est basé sur le paiement d'éventuels transferts de solidarité sur des populations que nous ne connaissons pas ...
- Un rapport d'inspection commandé par les ministres Colomb, Buzyn, Darmanin et Dussopt était attendu pour le mois de juin dernier sur la protection sociale complémentaire des agents publics. Nous n'avons à ce jour aucune information sur la production de ce rapport. Il était demandé pourtant dans ce rapport d'étudier des éléments qui auraient été fort utiles pour dimensionner un référencement au MTES et MCT et leurs établissements publics associés.

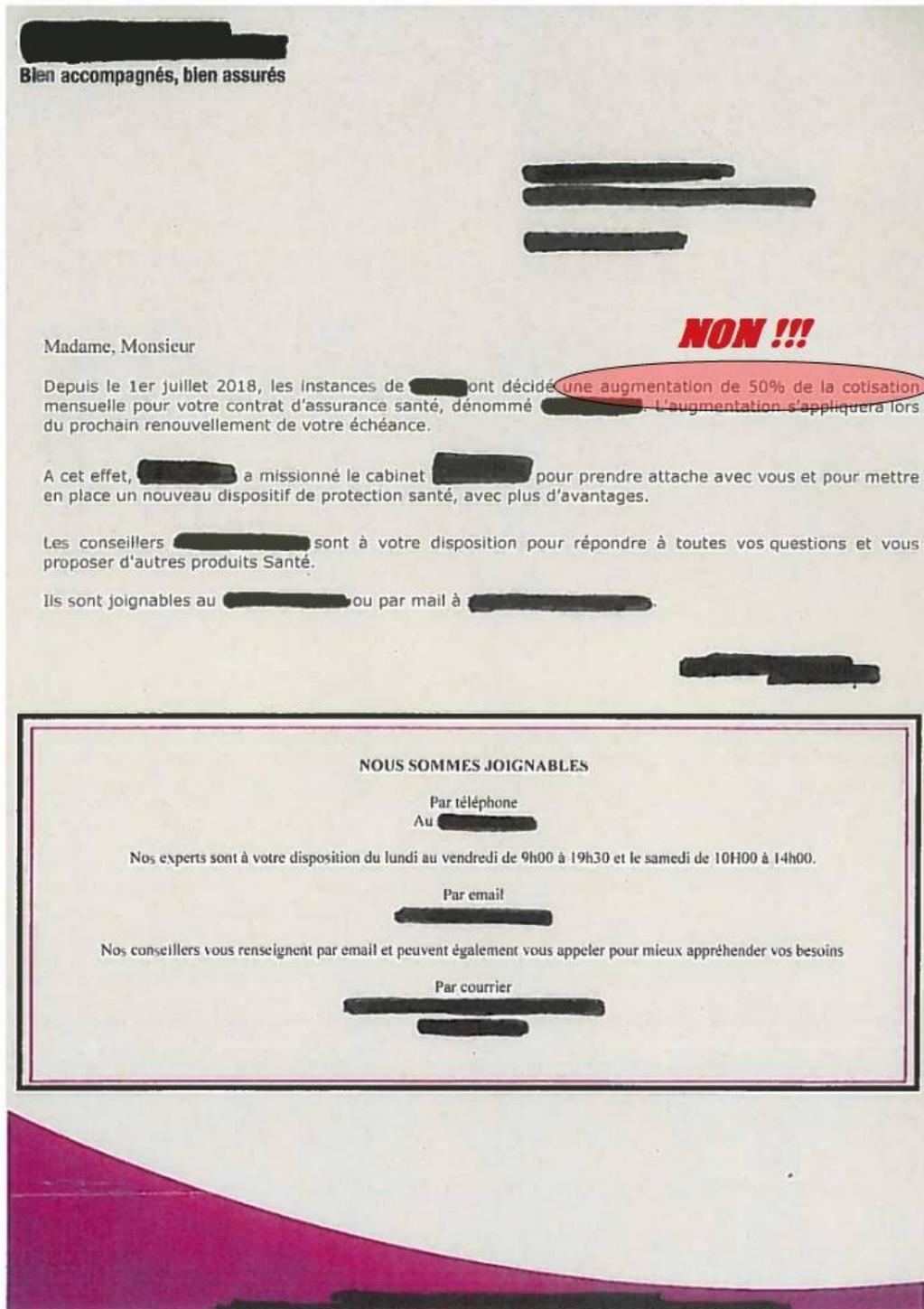
Extrait de la lettre de mission des ministres aux inspecteurs :

*" Pour la fonction publique de l'Etat, vous analyserez les prestations des contrats récemment référencés au regard des prestations proposées auparavant dans le cadre des anciennes conventions de référencement"*

*"Vous évalueriez enfin l'opportunité de la mise en œuvre d'un dispositif de participation au financement de la protection sociale complémentaire dans la fonction publique hospitalière"*

Le précédent rapport d'inspection commandé sur le sujet datait de 2015 et n'a pas été publié et le Ministre Darmanin affirmait récemment que ce document contenait des données " sensibles notamment au regard de la stratégie commerciale et aux mécanismes mis en place par les organismes référencés" à n'en pas douter, elles le seront tout autant dans le nouveau rapport que les corps d'inspection devaient remettre à l'exécutif avec des conclusions qui risquent (une nouvelle fois ) de ne pas être rendues publiques.... .

**Exemple concret de pratique commerciale scandaleuse pratiquée  
par une complémentaire santé de type "assurantielle"  
FO s'y oppose !!**



**Il ne faut parfois pas confondre vitesse et précipitation  
... ou c'est la porte ouverte à tout!**